ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **UNITE DE FORMATION STAGE**

1. La présente demande émane du réseau :

X (1) Communauté française
O (1) ~~Provincial et communal~~
O (1) ~~Libre confessionnel~~
O (1) ~~Libre non confessionnel~~

Identité du responsable pour le réseau : J. STEENSELS, Président du Conseil de Coordination.
Date et signature : .....

2. Intitulé de l'unité de formation :

UF STAGE - MARECHAL - FERRANT

CODE DE L'U.F. 202118U11E2	CODE DU DOMAINE DE FORMATION 203

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page

5. Classement de l'unité de formation :

X (1) Enseignement secondaire de : X (1) transition
du degré : X (1) inférieur
O (1) ~~qualification~~
O (1) ~~supérieur~~
O (1) ~~Enseignement supérieur de type court~~
O (1) ~~Enseignement supérieur de type long~~

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	O	Social	O
Pédagogique	O	Pédagogique	O
Agricole	O	Agricole	O
Maritime	O	Maritime	O

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O (1) ~~oui~~ X (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Sans objet (pas d'annexe n° 3)

8. Programme :

8.1. Etudiant Repris en annexe n° 4 de 1 page
8.2. Chargé de cours

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page

---

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation :	Code du domaine de formation : 203

11. Horaire minimum de l'unité de formation : **Code U**

11.1. Etudiant : (2) .....240..... périodes Z

Le nombre de périodes suivies par l'étudiant est mentionné sur le titre délivré.

11.2. Encadrement du stage :

Classement du cours	Code U	Nombre de périodes - par groupe d'étudiants
P.P.	0	80

Le nombre de périodes confiées au chargé de cours est prélevé de la dotation de périodes **MAIS** n'est pas mentionné sur le titre délivré.

---

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : ..... Signature :

---

(1) Biffer la mention inutile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

UF STAGE - MARECHAL - FERRANT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. FINALITES GENERALES DE L'UNITE DE FORMATION

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion Sociale, cette unité doit :

- concourir à l'épanouissement individuel, en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. FINALITES PARTICULIERES DE L'UNITE DE FORMATION

L'unité de formation doit permettre à l'étudiant :

- de le PLACER dans le contexte de la vie professionnelle ;

- de DEVELOPPER des compétences acquises dans les U.F. -"Maréchalerie" ;

- d'ETRE SENSIBILISE aux paramètres sociaux, économiques, d'hygiène et de sécurité.

UF STAGE - MARECHAL - FERRANT

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. CAPACITES

L'étudiant doit être capable :

- de PRESENTER, dans les délais imposés, un carnet de stage situant et décrivant les activités observées pendant le stage, conformément au modèle établi.

2.2. TITRES POUVANT EN TENIR LIEU

Attestation de réussite de l'U.F. - « Stage d'observation en maréchalerie » dispensée dans l'enseignement secondaire inférieur de promotion sociale.

UF STAGE - MARECHAL - FERRANT

4. PROGRAMME

4.1. ETUDIANT

L'étudiant effectuera son stage chez un ou plusieurs maréchaux-ferrants.

Il sera capable :

- de S'ADAPTER à une équipe de travail ;

- d'ORGANISER méthodiquement son poste de travail en fonction du temps dont il dispose et des tâches qui lui sont attribuées ;

- de CONTROLER l'approvisionnement du poste de travail et de signaler, oralement ou par écrit, les matériels ou produits qui lui seront nécessaires ;

- d'ENTRETENIR l'outillage individuel et collectif ;

- de FORGER ou AJUSTER des fers, participer au ferrage des chevaux ;

- d'ACQUERIR une autonomie de travail ;

- de RESPECTER les règles de sécurité et d'hygiène propres à la maréchalerie ;

- de JUSTIFIER, vis-à-vis des tiers, des particularités de la ferrure et des soins journaliers à apporter aux pieds ;

- de MANIPULER le cheval et de s'adapter aux différents comportements de celui-ci.

4.2. CHARGE DE COURS

Le personnel chargé de l'encadrement devra :

- aider l'étudiant à négocier un contrat de stage avec un maréchal-ferrant ou une entreprise de maréchalerie dans la perspective du développement de son autonomie ;

- assurer le suivi du stage ;

- établir l'évaluation continue du stage et du stagiaire ;

- s'assurer de son intégration dans l'équipe de travail ;

- d'organiser au sein de l'établissement scolaire, et en partenariat avec l'entreprise de maréchalerie, les moments permettant l'évaluation personnelle et globale du stage de l'étudiant..

UF STAGE - MARECHAL - FERRANT

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite l'étudiant devra présenter, dans les délais imposés, un rapport de stage situant et décrivant les activités effectuées pendant le stage, conformément au modèle établi.

Pour le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- la qualité des travaux réalisés ;

- du soin apporté à la rédaction du rapport ;

- du degré d'autonomie atteint ;

- de l'utilisation judicieuse du vocabulaire technique.

UF STAGE - MARECHAL - FERRANT

6. CHARGES DE COURS

Les chargés de cours seront des enseignants.